

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 20^{ème} séance du Conseil municipal du mardi 24 avril 2018
à 20h30

Sont présents :	M. TASCHINI	Bernard, Maire
	M. VIRET	Jean-Daniel, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M. FAVRE	Michel
	Mme GATTI	Sonia, Présidente
	Mme HURNY	Anne-Catherine
	M. KESTIN	Yair
	M. LUYET	Frédéric
	M. MÉTAYER	Grégoire
	M. PAIS	Marco
	M. RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme TOZAR	Marilyne
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M. MATTI	Aurélien
Excusés :	M. BASCHY	Marc-André
	M. BEAUVERD	Marcel
	Mme CHONG	Laurence
	M. JIMENEZ	Ruben
	Mme SCHIAVO-ABEL	Delphine
	M. FABBI	Daniel, CA

Séance ouverte à : 20h32

Séance levée à : 22h30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 6 mars 2018,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2017 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
6. Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2017 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),
7. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2017 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,
8. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2017 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
9. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2017 des groupements dont la commune est membre :
 - Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
 - Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)
 - Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),
10. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir,
11. Présentation des délibérations concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2017 et les moyens de les couvrir,
12. Présentation de la délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017 de la commune de Bellevue,
13. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e en qualité de membre de la commission consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD) pour la législature en cours,
14. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
15. Proposition du Conseil administratif,
16. Divers,
17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h30 MME LA PRESIDENTE ouvre cette 20^{ème} séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de M. le Secrétaire du Conseil municipal.

En préambule, MME LA PRESIDENTE tient à dire quelques mots suite au décès du petit Mathys, fils de Laure et Jean-Christophe ABEL et neveu de Delphine SCHIAVO-ABEL, Conseillère municipale. Cet évènement malheureux a ému nombre de Bellevistes et elle demande à chacun de se lever afin de respecter une minute de silence. Elle remercie l'assemblée et lui prie de se rasseoir.

M. Jean-Pierre ABEL, habituellement présent en qualité de représentant de la presse locale, est excusé ce soir. Grand-père de Mathys, il a adressé une carte à l'attention du Conseil municipal dans laquelle il transmet aussi ses remerciements suite au message envoyé lors de son séjour hospitalier.

MME LA PRESIDENTE indique également que M. le Secrétaire du Conseil municipal a récemment vu partir son grand-père, Marcel MATTI, dont il était très proche. Elle transmet au nom du Conseil municipal ses meilleures pensées en ces moments difficiles.

Elle excuse Mmes CHONG, SCHIAVO-ABEL et MM. BASCHY, BEAUVERD, JIMENEZ et FABBI.

MME LA PRESIDENTE ne constatant aucune demande de prise de parole au sujet de l'ordre du jour, elle l'entame immédiatement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 6 mars 2018,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du 6 mars 2018.

Mme ZOLFANELLI intervient à deux reprises :

- A la page 344, point 2, deuxième information, il faut lire « a recueilli » au lieu de « a recueillie ».
- A la page 348, deuxième intervention de M. LE MAIRE, « vigne blanche » est un nom propre et devrait dès lors s'écrire « Vigne Blanche ».

M. ANKLIN intervient à deux reprises :

- A la page 358, le paragraphe « M. ANKLIN fait observer la différence entre donation et dotation à l'assemblée. La donation consiste à donner alors que la dotation consiste à reconnaître que la valeur de la parcelle est assignée à la Fondation. » devrait être plus précis. Il est proposé de le modifier ainsi : « M. ANKLIN fait observer la différence entre donation et dotation à l'assemblée. La donation consiste à donner (perte pour la Commune) alors que la dotation consiste à reconnaître que la valeur de la parcelle est assignée à la Fondation à l'instar d'une participation. »
- A la page 367, point 14 : la phrase « M. ANKLIN qui connaît l'outil utilisé relève qu'il n'est pas fait pour déterminer un site mais étudie un projet de manière plus globale. » doit être remplacée par : « M. ANKLIN qui connaît l'outil utilisé relève qu'il n'est pas fait pour déterminer un site mais pour étudier un projet de manière plus globale. »

Aucune autre remarque n'étant formulée et tenant compte de ces modifications, MME LA PRESIDENTE procède au vote pour approbation :

13 oui, c'est l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

Au nom du bureau du Conseil municipal, MME LA PRESIDENTE transmet les informations suivantes :

- M. FAVRE, Conseiller municipal, a transmis sa démission du siège qu'il occupait au sein du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD) pour raison d'emploi du temps trop chargé. Un point spécifique est prévu à l'ordre du jour.

M. ANKLIN relève à ce sujet qu'il demandera à prendre la parole à ce point de l'ordre du jour.

- Une nouvelle édition du bulletin des communes a été envoyée par email. Produite par le service de surveillance des communes, elle revient notamment sur les délais d'affichage et référendaires des délibérations.
- La 41^{ème} course pédestre de Bernex « A travers le coteau » se déroulera le samedi 28 avril à 16h15. De plus amples détails sont disponibles sur CMNet, ainsi que sur www.coursebernex.com.
- Les EPI invitent les membres des conseils municipaux au vernissage de l'exposition photo « Genève dans les starting blocks », consacrée à des sportifs en situation de handicap, le mardi 16 mai à 16h30 à la Plaine de Plainpalais. Merci de manifester tout intérêt avant le 27 avril pour respecter le délai d'inscription. De plus amples renseignements sont disponibles sur CMNet.
- Une décision prise le 21 mars lors d'une assemblée générale de l'ACG est soumise au droit d'opposition des conseils municipaux genevois jusqu'au 11 mai. Il s'agit d'une ponction de F 20'000.- sur le Fonds intercommunal pour soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA). De plus amples renseignements sous rubrique ACG sur CMNet.
- Une séance publique aura lieu le 26 avril à 20h à la salle communale au sujet du projet de plan directeur communal. La consultation publique de ce projet est possible du 23 avril au 22 mai.
- La séance de réserve des finances prévue le jeudi 3 mai (19h00 à la salle du Conseil municipal) est confirmée et sera élargie car M. Guillaume ZUBER, Directeur du service de la surveillance des communes, interviendra au sujet des questions relatives à la classification comptable au patrimoine administratif ou financier. Vous êtes invités à poser vos questions précises à ce sujet à l'adresse cm@mairie-bellevue.ch dès que possible afin que M. ZUBER puisse préparer ses réponses. A ce jour, il n'y a qu'un seul membre du Conseil municipal qui s'est manifesté.
- Une fiche de préinscription pour la sortie du CM circule.
- Divers documents personnels ou individuels sont placés sur les tables dont le dernier bulletin de la BCGE dans lequel deux articles traitent de parcelles bellevistes

3. Communications du Conseil administratif,

MME LA PRESIDENTE donne la parole à M. LE MAIRE qui indique que le Conseil administratif se joint aux propos tenus par MME LA PRESIDENTE au sujet du drame qui touche la famille ABEL et lui transmet ses sincères pensées. M. FABBI étant excusé, il se charge donc de la communication qui était prévue pour les travaux en cours au bord du lac avec l'appui de photographies qui sont disponibles sur le site internet communal. Les travaux connaissent un léger retard et l'ouverture escomptée pour mi-juin risque fort d'être reportée. La zone herbeuse existante a été rendue à nouveau accessible à la vue des conditions météorologiques très favorables de ces derniers jours.

M. LE MAIRE transmet la parole à M. VIRET pour qu'il puisse faire état de ses communications :

- Le 8 mars ont eu lieu les promotions citoyennes. 15 jeunes étaient présents. La soirée a commencé par une dédicace du livre Elle'vetia par son auteur, Yvan Hostettler, puis elle s'est poursuivie avec les traditionnelles parties de bowling et un repas convivial autour de pizzas.
- Un Arrêté du DETA a été adopté le 22 mars 2018 : interdiction de passer à pied sur la route de Colovrex entre le Bois-Brûlé et le chemin des Clys pour deux mois, le temps des travaux de cette zone limitrophe à l'aéroport.
- Une convention de subventionnement a été signée avec les restaurants scolaires. C'est le premier document de ce type entre cette association et la Commune.
- Le 12 avril s'est tenu à Collex-Bossy l'anniversaire des 50 ans du Groupement des Communes de la Rive-Droite du Lac (GCRDL) en présence des anciens et actuels magistrats concernés. C'est Mme MÉRIBOUTE, en qualité de Présidente de ce groupement qui s'est chargée de son organisation avec l'aide de Mme CARRILLO, adjointe au Maire de Collex-Bossy. Il est intéressant de constater que ce groupement avait été créé en opposition à des projets d'agrandissement de l'aéroport et que 50 ans après, la question de l'aéroport reste un sujet prépondérant des débats de cette instance intercommunale.
- Le 17 avril, l'assemblée générale de la garderie du petit chevalier, à Collex-Bossy, a été tenue. Les comptes 2017 révèlent une légère perte car la fréquentation n'est pas optimale. Les perspectives 2018 vont dans le même sens. Pour le solde, tant la gestion de l'équipe que celle des comptes ne pose aucun problème.
- Le 19 avril, l'association Supernounou, à Versoix a aussi tenue séance. Elle comprend 25 accueillante de jour et connaît une liste d'attente importante d'enfants. Seuls deux enfants bellevistes sont accueillis par des mamans de jour de cette association. Le subventionnement annuel belleviste se monte à F 8'250.-.
- Le 21 avril, Mme Christine SIMOND a organisé dans le cadre d'Agenda 21 une demi-journée avec la charte des jardins pour sensibiliser les membres de l'association des jardins de Bellevue à utiliser un minimum d'engrais et de pesticides.

M. ANKLIN s'insurge contre le torpillage des activités des associations et reviendra sur ce sujet dans les divers.

- En novembre 2018, une semaine « j'aime ma planète » centrée sur l'eau sera organisée à l'école.
- Les prévisions du Service de la recherche en éducation (SRED) ont été reçues et revues à la baisse par rapport aux précédentes : statut quo à la rentrée 2018, une classe supplémentaire en 2019, deux classes en 2020 et une classe en 2021.
- Le 26 avril prochain aura lieu la présentation publique du plan directeur communal (PDCOM) à la salle communale. Les documents sont disponibles au département cantonal ou en mairie.
- Une incompréhension de la population revient de manière récurrente sur les horaires et l'impossibilité de déposer des déchets dans les mini-déchetteries le dimanche alors que l'ESREC est désormais ouvert. Il s'agit de bien transmettre le message aux habitants que ces deux types de lieux de collecte de déchets ne sont pas régis de la même manière puisque le premier est de compétence communale alors que le second l'est au niveau cantonal. De plus, les nuisances occasionnées pour le voisinage ne sont pas les mêmes.

M. LE MAIRE transmet ses propres communications :

- Les décisions prises lors de la séance du Conseil municipal du 6 mars ont vu leur délai référendaire échoir au 23 avril et subséquemment cinq décisions du département présidentiel ont été reçues :
 - Cautionnement de la Fondation par la Commune pour F 5'813'000.-.
 - Cession en tant que capital de dotation de la parcelle n°3855 de la commune FLB.
 - Crédit de F 131'500.- destiné aux travaux de rénovation de la toiture de la villa sise chemin des Marettes n°1A, parcelle n°2846.
 - Crédit de F 1'370'000.- destiné à l'acquisition des parcelles n° 1927 et 2896 (dépendance), sises route de Lausanne 322, d'une surface totale de 294 m².
 - cession gratuite de portions de terrain propriété de la Commune de Bellevue à l'Etat de Genève en vue de la réalisation d'un trottoir sur la route de Collex, parcelle n°3576, – tronçon chemins des Limites-Grands-Bonnets.

M. ANKLIN réagit à cette intervention qu'il estime être trop lacunaire et demande plus de transparence notamment sur ces textes officiels. Il demande que ces décisions cantonales soient systématiquement transmises au Conseil municipal.

- Le Conseil administratif a reçu une proposition d'une permanence juridique pour la population. L'auteur. M. Patrick BOLLE, a été reçu et un essai sera effectué dès la rentrée de septembre.
- Les restaurateurs de la Vigne Blanche ont été choisis, il s'agit de « la 3ème mi-temps », MM. MEGEVAND et ROLLI. L'objectif consiste à ouvrir dès le 1er juin. De menus travaux de rénovation seront préalablement entrepris.
- Un problème de nomenclature pour le chemin des Carrons semble se dessiner. En effet, pour l'instant le retour n'est qu'oral mais une décision écrite devrait tomber sous peu.
- Pour la Fondation, rappel est fait de l'article dans le dernier journal de la BCGE, « Dialogue » au sujet du projet des Tuilots. M. LE MAIRE revient sur les prix des loyers et sur leurs contraintes. L'office du logement, en HM, plafonne le loyer par pièce à F 5'300.- ce qui équivaut pour un 3 ou 4 pièces à un loyer mensuel de F 1'667.- par exemple. Une péréquation est appliquée ce qui induit qu'une partie des coûts de construction est reporté. Pour un 4 pièces, le loyer atteindrait F 2'300.- (F 1'720.- pour un 3 pièces) selon le plan financier actuel, montant que la Fondation voudrait diminuer notamment pour rendre les appartements pour personnes âgées plus accessibles quitte à diminuer la rentabilité.
- Toujours au sujet de la Fondation, un écrit a été adressé à l'office du logement pour revoir légèrement les loyers à la hausse (de l'ordre de 3%) dans l'immeuble de la Roselière car celui-ci n'a jamais été rentable. La dernière grosse rénovation de la toiture en est une des causes.
- Le flyer pour le festival country des 9 et 10 juin est disponible sur les tables et sera prochainement envoyé en tous-ménages. Le samedi 9 juin à 17h15, un apéritif officiel sera organisé auquel les membres du Conseil municipal sont cordialement invités. Un certain effort sur le sponsoring a été fourni afin de réduire le coût de la manifestation.
- Un nouveau règlement, celui des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux, préaux, abords des écoles et terrains de sports (LC 06 331), vient d'être adopté par le Conseil administratif. Il sera disponible prochainement.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux.

MME LA PRESIDENTE énumère en bloc les séances de commissions qui se sont réunies et demande qui souhaite rapporter :

GIC crèche / 14 mars	(M. RÜEGSEGGER)
GIVB centre sportif / 19 mars	(Mme TOZAR ou M. PAIS)
Sociale / 20 mars	(M. RÜEGSEGGER)
Aménagement Pdcom / 21 mars	(M. ANKLIN)
Aménagement / 27 mars	(M. ANKLIN)
GLRD présentation / 29 mars	(M. ANKLIN)
Bâtiments et travaux publics / 10 avril	(M. KESTIN)
Groupe DD / 17 avril	(M. KESTIN)

M. ANKLIN ne revient tout d'abord que très brièvement sur la séance PDCom pour rappeler la séance publique qui se tiendra le 26 avril. La consultation publique est ouverte depuis lundi.

M. ANKLIN poursuit avec la séance ordinaire d'aménagement, dont le procès-verbal n'est pas encore disponible, lors de laquelle il a été question de la future reconfiguration de la route des Romelles, de la marquise supplémentaire à la halte ferroviaire des Tuileries, de l'avenir du cimetière Genthod-Bellevue, de l'aménagement des parcelles du bord du lac et des nouveaux bâtiments en construction au début du chemin de la Chênaie.

Pour le GLRD, M. ANKLIN rappelle que suite à la séance publique à Collex-Bossy avec M. BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, sur les nombreux sujets qui impactent la rive-droite, une présentation a été faite le 29 mars à l'attention d'une représentation des Conseils municipaux des communes de la rive-droite ainsi que leurs Exécutifs concernant la coordination des chantiers de la région.

M. KESTIN, pour la commission bâtiments et travaux publics, expose que le sujet des aménagements pour la limitation de la vitesse sur les chemins des Grands-Bonnets et de William-Rappard est revenu en commission. Des projets de containers enterrés supplémentaires ont été abordés ainsi que le projet de marquise supplémentaire à la halte ferroviaire des Tuileries. Des travaux complémentaires sur divers projets ont été présentés, comme le complément de barrière sur le terrain synthétique par exemple. Ils ont été préavisés favorablement.

Pour le groupe DD, M. KESTIN regrette que le spécialiste du SABRA (service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) qui devait intervenir à la séance au sujet de la qualité de l'air se soit décommandé au dernier moment. La question reste posée si le sujet est actuellement trop sensible politiquement. Le Conseil administratif est en charge de prendre les renseignements y afférents. En outre, l'idée d'un prix et d'un soutien à des projets de développement durable fait son chemin. La limite supérieure a été fixée à F 5'000.- par projet et F 3'000.- pour l'attribution d'un prix.

M. ANKLIN se permet d'intervenir pour bien distinguer les concepts de prix et de bourse.

M. RÜEGSEGGER revient brièvement sur la séance du GIC lors de laquelle il a été fait état du bouclage annuel 2017 à la satisfaction de tous.

M. RÜEGSEGGER, pour la commission sociale, remercie M. VIRET pour le GCRDL qui s'affaire à considérer et à développer un soutien pour les proches-aidants. Deux projets versoisiens, La Forge et EspaceEmploi ont été discutés. Ils feront l'objet d'une présentation par les personnes en charge de ces questions. Un préavis favorable a été émis pour l'ajout de deux places supplémentaires au quota annuel

de Bellevue à la crèche les 4 saisons. Enfin, il a été question de soutenir d'autres actions similaires à celle de la Marche de l'Espoir, comme « race for gift » organisée le 27 mai.

Mme TOZAR et M. PAIS n'ont rien à ajouter au sujet du GIVB.

Personne ne désirant plus rapporter, MME LA PRESIDENTE poursuit l'ordre du jour de la séance.

5. **Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2017 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui indique que la Fondation se porte bien, qu'elle a des réserves pour environ F 800'000.- et qu'elle a de quoi assurer son avenir.

Il est convenu de procéder au renvoi des points 5 à 12 en bloc à la fin du point 12.

6. **Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2017 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui indique que l'intégration de ces comptes à l'ORPC est à l'étude afin de gagner en efficacité. Il ne s'agit ici que d'une dizaine de milliers de francs. Il n'a pas de commentaire supplémentaire.

7. **Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2017 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui indique un léger bénéfice dû à des charges inférieures à ce qui avait été estimé. Le montant en jeu est de l'ordre de F 26'000.-.

8. **Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2017 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),**

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. VIRET qui se contente de rapporter que les instances du groupement ont adopté ces comptes à l'unanimité.

9. **Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2017 des groupements dont la commune est membre :**

- Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),

- Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)

- Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),

Pour le GIVB, MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui indique que les comptes 2017 ne posent aucun problème en lien avec le changement de gérant à la tête du restaurant du centre sportif. Par contre, pour 2018, il y aura un dépassement lié à cette situation qu'il n'a pas été possible de provisionner.

M. LE MAIRE poursuit avec l'ORPC Valavran pour lequel le budget a été respecté.

Pour le GICORD, M. VIRET indique que la situation est constante avec une solde comptable positif de F 45'000.- qui s'ajoute à la fortune aujourd'hui d'un montant approximatif de F 450'000.-. Ce montant est bien utile dans la perspective de la création du collecteur indispensable à ce centre de compostage et à l'éventuel élargissement de la zone bétonnée.

10. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui rappelle que ces dépassements le sont sur des rubriques spécifiques mais que le budget global est respecté. Le boni se monte en 2017 à F 262'000.-. Les dépassements sont à hauteur de 1.82% avec 0.4% préalablement annoncés.

M. ANKLIN relève la bonne facture de la documentation mise à disposition et demande quel est le délai pour poser des questions. M. LE MAIRE répond que le délai est fixé au dimanche soir minuit.

11. Présentation des délibérations concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2017 et les moyens de les couvrir,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui précise que deux projets, celui des Chânets et de la route de Valavran ont connu des dépassements. Tous les détails sont disponibles.

12. Présentation de la délibération concernant l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017 de la commune de Bellevue,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. LE MAIRE qui ne donne qu'une vue d'ensemble. Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été plus importantes que ce qui avait été projeté sans toutefois atteindre les sommets d'il y a trois quatre ans en arrière. La baisse des recettes fiscales pour les personnes morales s'est par contre confirmée. La taxe professionnelle communale a quant à elle augmenté d'environ F 100'000.-. Aussi, la situation n'est plus aussi alarmante que ce que l'on pouvait croire il y a quelques mois de cela. Le message transmis en interne a consisté à la prudence et à de petites économies. L'ensemble de ces facteurs a eu pour résultat F 262'000.- de boni. A ce jour, tout en restant prudent, M. LE MAIRE est optimiste.

M. ANKLIN demande si les amortissements complémentaires ont été inclus ce à quoi M. LE MAIRE répond affirmativement.

MME LA PRESIDENTE procède au vote du renvoi en commission des finances des objets des points 5 à 12 du présent ordre du jour :

13 oui, c'est l'unanimité

13. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e en qualité de membre de la commission consultative du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD) pour la législature en cours,

MME LA PRESIDENTE rappelle que suite à la démission de M. FAVRE du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD), il s'agit de pourvoir à son poste de représentant de la Commune de Bellevue au sein de la commission consultative.

M. ANKLIN demande la parole pour une question de procédure. Voyant que cette nomination était portée à l'ordre du jour de la présente séance, il s'est intéressé aux statuts de ce groupement qui ne font pas état d'une commission consultative. L'article 14 fait mention des organes de ce groupement.

M. RÜEGSEGGER signale l'existence d'un règlement d'application qui n'est pas à disposition des conseillers municipaux. Un bref débat se poursuit sur la procédure à suivre.

M. le Secrétaire du Conseil municipal projette le règlement d'application qui prévoit ladite commission. Ce règlement sera ajouté à CMNet. MME LA PRESIDENTE en fait lecture d'un extrait :

*Article 20 Une commission consultative sera constituée au début de chaque législature.
Elle sera composée :
D'un membre de l'exécutif, par commune, désigné par les exécutifs communaux ;
D'un membre du conseil municipal pour les communes de moins de 5000 habitants ;
De deux membres du conseil municipal pour les communes plus importantes ;
De trois membres désignés par le conseil intercommunal.*

Un bref débat est tenu suite auquel MME LA PRESIDENTE fait une synthèse et propose pour l'instant le statu quo. Il est à relever que M. CID, candidat à ce poste, ne faisant pas partie du Conseil municipal, sa nomination n'entre pas en ligne de compte dans le règlement concerné. Il faut toutefois considérer que la pratique depuis la création du GICORD a consisté à ne pas seulement élire des conseillers municipaux. L'erreur est donc ancienne et se doit d'être résolue. Elle demande à M. FAVRE s'il serait d'accord de retirer temporairement sa démission ce qu'il confirme.

Considérant ce qui précède, il est convenu de reporter ce sujet à la prochaine séance et d'ici là de savoir quelle est la pratique des autres communes et la position du GICORD par rapport à son règlement d'application. M. VIRET est en charge de se renseigner auprès de M. BAUMGARTNER.

14. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles.

MME LA PRESIDENTE demande si quelqu'un souhaiterait prendre la parole.

M. ANKLIN revient sur la séance du 3 mai à laquelle M. ZUBER, Directeur du service de la surveillance des communes, interviendra. Il transmettra très prochainement un mémorandum. Il demande en outre que les réponses données le soient par écrit.

M. CARTIER demande s'il serait possible de fixer une séance supplémentaire de la commission sécurité avant l'été. La question sera étudiée par M. le Secrétaire du Conseil municipal.

MME LA PRESIDENTE loue les atours de la commune de Bellevue et félicite le Conseil municipal pour les centaines de milliers de francs investis pour l'embellir et la rendre toujours plus agréable à vivre. Elle regrette toutefois les nombreuses incivilités parmi lesquelles les déchets au sol.

M. LE MAIRE relève que les poubelles sont effectivement une question que l'Exécutif tentera de régler. Pour la police municipale du Grand-Saconnex, elle n'intervient que dès le 1er mai. Il faut rappeler que les conditions météorologiques récentes sont exceptionnelles et que de ce fait les bords du lac ont été colonisés prématurément, ce qui n'a pas permis de préparer convenablement l'accueil des plaisanciers.

Il est 22h01, Mme SCHOPFER SANDOZ s'absente de la salle.

Mme HURNY demande si des jobs de jeunes sont prévus aux abords du lac.

M. LE MAIRE répond que oui, mais qu'il n'avait été prévu de les activer que dès le mois de mai.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a encore une sollicitation de prise de parole mais constatant que ce n'est pas le cas, elle poursuit l'ordre du jour.

15. Proposition du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler ce à quoi M. LE MAIRE répond négativement.

16. Divers.

Il est 22h02, Mme SCHOPFER SANDOZ est de retour.

MME LA PRESIDENTE demande s'il y a des points divers.

Mme TOZAR demande s'il serait possible de placer des poubelles le long du parcours vita car les déchets jonchant le sol sont nombreux mais les solutions mises à disposition sont nulles. Son mari a appelé la Mairie à ce sujet et aucune action ne semble avoir été entreprise.

M. VIRET, ignorant cette prise de contact, se penchera sur la problématique.

Mme TOZAR poursuit son intervention avec un autre sujet, celui du dépôt récurrent de meubles sur le chemin des Tuileries. La voirie communale a vite réagi mais le problème revient encore et encore.

M. LE MAIRE décrit les méthodes utilisées pour identifier puis remettre à l'ordre les indélécats.

M. VIRET précise que ce sont des personnes assermentées qui peuvent procéder à la dénonciation et non pas les habitants eux-mêmes.

M. ANKLIN ajoute que la zone dont il est question devient de fait une déchetterie pour encombrants et que ce passage pour véhicules de services d'urgence est détourné de son utilité première.

M. RÜEGSEGGER rapporte que des véhicules deux-roues à moteur circulent sur le chemin de la Glaise. Il invite en outre chacun à se rendre au festival Lettre de soie dans la commune valaisanne de Mase les 13 et 14 octobre et enjoint M. LUYET à envisager un détour de la sortie du Conseil municipal vers cette sympathique manifestation.

M. FAVRE déplore l'état dans lequel se trouve le champ situé au chemin des Tuileries, là où il y avait un projet de parking. La friche laissée pourrait prendre feu. M. ANKLIN approuve cette intervention et l'appuie vaillamment. Le Conseil administratif s'engage à se pencher sur cette problématique.

M. ANKLIN relève le conflit de date le 12 mai entre l'atelier de peinture organisé par la commune et le marché de printemps des artisans à Genthod.

M. LE MAIRE indique que les associations savent qu'elle doivent transmettre leurs dates de manifestations à la commune pour éviter ce genre de chevauchement et malheureusement les artisans n'ont pas communiqué sur cet évènement, sans quoi, il va sans dire que Bellevue n'aurait pas organisé cet atelier à des heures concordantes.

M. ANKLIN termine son intervention en remerciant les deux représentantes PDC du bureau de vote qui, ne faisant pas partie du Conseil municipal, ont accepté d'officier le dimanche 14 octobre, afin que Mme CLIVAZ BEETSCHEN et lui-même puissent partir à la sortie du Conseil municipal. Il remercie aussi M. le Secrétaire du Conseil municipal pour la coordination et le service des votations et élections pour son accord formel.

MME LA PRESIDENTE, ne constatant aucune autre prise de parole, termine les divers en mentionnant la traditionnelle mise à disposition des tickets de sortie gratuite pour le parking souterrain.

17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Deux dossiers sont traités par le Conseil municipal.

MME LA PRESIDENTE lève la séance à 22h30

Ami 03.05.18

Sonia GATTI
Présidente

Aurélien MATTI
Secrétaire

Frédéric LUYET
Vice-président